

EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES AU PAFILR 2021-2024

TYPE DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire permettant la pratique d'activités physiques et de plein air¹	<ul style="list-style-type: none"> - Équipements sportifs et de plein air (ex : ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, etc.); - Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole; - Matériel de jeu et d'activité physique (ex : ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, etc.); - Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelle, chaudière, etc.); - Matériel de réparation et d'entretien d'équipements d'AP, frais d'entretien; - Appareil pour aiguiser les patins; - Ensemble de pluie (suit et bottes seulement) pour les enfants en plein air; - Chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique; - Système de son (celui-ci doit être essentiel à la pratique d'AP. Ex : musique zumba); - Remorque pour transporter l'équipement de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.); - Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes; - Matériel pour la mycologie; - Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.); - Matériel remis à chaque individu (médaille, bourse, souliers, montre, articles promotionnels, prix, etc.); - Uniformes d'équipes sportives, vêtements; - Ipad, systèmes électroniques; - Vélo-pupitre.
Activités et événements à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats); - Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.); - Ressources humaines (salaire) pour l'animation d'activités physiques; 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais relatifs à la sécurité de l'événement; - Frais d'assurances; - Salaire pour la coordination de l'événement; - Permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

	<ul style="list-style-type: none"> - Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex : jeux gonflables, « trampoline bungee »); - Publicité et promotion. 	
Sortie de plein air	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'essence; - Frais pour la location d'un autobus ou autre moyen de locomotion. - Frais d'entrée (tarif de groupe) pour une sortie de groupe; - Frais de camping (tarif de groupe) pour une sortie de groupe; - Location d'équipement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'assurances; - Frais de transaction; - Frais d'entrée individuel; - Frais d'hébergement (chalet, motel, hôtel, auberge, yourte, refuge, etc.).
Frais de main-d'oeuvre (avantages sociaux compris).	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire pour l'animation d'une activité; - Salaire pour l'encadrement d'une activité; - Salaire pour la réalisation de travaux d'aménagement/réaménagement d'espace public; - Salaire pour temps de libération d'une enseignante ou d'un enseignant pour vivre une activité physique ou de plein air avec ses élèves; - Salaire pour la conduite de l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> - RH pour de la formation (offrir ou recevoir de la formation); - RH pour la planification, l'élaboration ou la coordination d'un programme ou d'une activité; - RH pour la surveillance d'un lieu de pratique; - RH pour l'entretien récurrent d'un lieu de pratique.
Promotion des lieux de pratique, des sentiers, des activités ou des événements.	<ul style="list-style-type: none"> - Graphisme; - Impression; - Achat ou placement publicitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Géoréférencement des sites de pratique; - Tableau d'affichage électronique; - Carnet de marche; - Développement d'une application ou d'un site web.

¹ L'ensemble du matériel ou de l'équipement doit demeurer la propriété de l'organisme bénéficiaire et ne doit en aucun cas être la propriété d'individus.

Les dépenses relatives à assurer la sécurité ou à améliorer la qualité de l'expérience sont non admissibles au PAFILR.